



# Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 2 février 2022



## Présences

### 24 personnes présentes, dont 21 membres :

- Conseillers communaux : BLAIMONT F., BUSINE Ph. (Bourgmestre), GLOGOWSKI N., HERMAN J. (Echevin)
- Citoyens : AELGOET M., COFFERNILS L., CORONA-PIRET L., DECHAINOIS F., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., DUJEU D., FAIETA G., FRIPPIAT Th., GOSSELIN J-Y., HENRY E., MICHAUX F., MORAUX J-M., PAPART L., PAPART V., POSTIAU A., VAN DER MEIREN E., WEETS G.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., MAITRE A.

### 10 personnes excusées, dont 6 membres :

- Conseillers communaux : DELPORTE-DANDOIS M., HOC F., MATAGNE J.
- Citoyens : BINATO L., DEFACQZ Ch., DOGOT L., HEROLD S., PARISI B., SOUMILLON P.
- SPW-DGARNE : NICODEME L.

### 2 membres absents :

- Conseillers communaux : MARCHAL M.
- Citoyens : LEDECQ Ph.

Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants en souhaitant une meilleure année 2022.

## Ordre du jour de la réunion

---

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Présentation du rapport annuel 2021 de l'opération de développement rural : état d'avancement des projets, rapport d'activités de la CLDR et programmation future des projets
3. Mise en place du budget participatif : modes de fonctionnement, accord sur les 3 modèles de documents de la Région wallonne, sollicitation des subsides
4. Divers

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur [www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html](http://www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html)

## 1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

---

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2021 sans réserve.

## 2. Présentation du rapport annuel 2021 de l'ODR

Ce rapport doit être transmis chaque année pour le 31 mars à l'Administration régionale, au Pôle Aménagement du Territoire et à la Ministre. Dès cette année, celui-ci doit être approuvé préalablement par le Conseil communal (*cf. circulaire ministérielle du 10 septembre 2021*).

### Etat d'avancement des projets

*Tableau récapitulatif de tous les projets du PCDR classés selon leur état d'avancement : réalisés, en cours, en attente, abandonnés et le tableau des initiatives nouvelles.*

Le document nommé « **état d'avancement des projets du PCDR de Gerpinnes** », mis à jour chaque année, a été transmis à la CLDR, avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la lecture préalable à domicile. Les principales avancées sont passées en revue en séance et des informations sont apportées aux membres ; des modifications sont ainsi apportées au document. Le document ainsi finalisé par la CLDR est disponible sur [www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html](http://www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html) (version 1 interne pour les membres de la CLDR).

*NB : Une version 2 (sans programmation) sera publiée sur le site Internet [www.odr-gerpinnes.be](http://www.odr-gerpinnes.be) afin de communiquer auprès de la population sur l'état d'avancement des projets. Le rapport annuel complet doit également être publié sur le site Internet communal (*cf. circulaire ministérielle du 12 octobre 2020*).*

**Etat d'avancement des projets en convention Développement rural** depuis la dernière réunion :

- **Création d'ateliers ruraux à Gougnyes** – fiche-projet 34 du premier PCDR : La Commune a introduit la demande de permis d'urbanisme le 31/12/2021, l'application du « décret voirie » (avec enquête publique) suit son cours. L'auteur peut déjà débiter la rédaction du dossier « projet » (métré, cahier des charges), mais c'est un risque sans connaître l'avis du Fonctionnaire délégué.
- **Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords** – fiche-projet 1.7 du PCDR : La Commune a obtenu le 29/11/2021 un permis d'urbanisme conditionnel. Les remarques portaient sur la rampe PMR et sur les matériaux. Le projet prévoit une pente de 10% mais le fonctionnaire délégué demande une pente de 5% (législation). Cela a été étudié avec l'auteur mais cette norme est très difficile à respecter dans le cadre de ce projet de transformation d'une salle existante. Le Collège a donc décidé le 13/12/2021 d'introduire un recours contre le permis délivré par le fonctionnaire délégué. Une audience est prévue le 04/02/2022, il faudra ensuite attendre la décision du Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire.

Dans le cas où ce recours n'aboutirait pas, **la CLDR suggère d'envisager éventuellement l'installation d'un élévateur (extérieur), avec les inconvénients que cela implique.**

- **Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpinnes (phase 2 – démolition et aménagement)** – fiche-projet 3.6 du PCDR : La réunion de demande de convention-faisabilité s'est tenue le 06/12/2021. La Commune a également rencontré le SPW concernant l'aménagement de la voirie régionale. Le Collège doit fixer le périmètre exact du projet et mettre à jour la fiche-projet (métré, estimation financière, pourcentage de subsides de 60 ou 80% suivant le périmètre défini).

Des discussions sont en cours au sein du Collège, certains souhaitent restreindre le périmètre pour permettre d'augmenter le nombre de places de parking, en créant des places en épis le long de la

régionale par exemple. Cela pose problème au niveau de la sécurité routière. La révision des places dans le carrefour en face de la place sera discutée avec le SPW pour tenir compte du rayon de braquage des bus nécessaire.



**La CLDR juge non opportun d'augmenter le nombre de places de parking sur la place Gonthier.** Créer des places en épis le long de cette voirie régionale lui semble représenter un risque pour la sécurité routière, de plus, il y existe un parking rue de la Poste et un parking Place de la Scierie. **La CLDR réaffirme l'idée originale du projet, qui est de créer un espace vert et convivial dans le centre de Gerpinnes.**

La mobilité dans le centre de Gerpinnes est étudiée dans le cadre de la rédaction du Plan interCommunal de Mobilité (PiCM). L'Administration communale recrute actuellement un agent constatateur. **La CLDR soutient l'idée du Bourgmestre de créer une zone bleue (parking à durée limitée, de 2h par exemple) dans le centre de Gerpinnes afin de réserver les espaces de stationnement pour les clients.**

- **Création d'une maison multiservices à Gerpinnes-centre** – fiches-projet 2.12 et 3.4 du PCDR : Le Conseil communal a approuvé en janvier 2022 le cahier des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet. La Commune attend toujours l'approbation de la subvention CGT par la Ministre du Tourisme (introduite en 2020).

### **Discussions et décisions sur certains projets du PCDR :**

- **Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet** – fiche-projet 1.3 du PCDR : L'adjudication des travaux pour la création de la passerelle entre les deux RAVeL et pour le tronçon jusqu'à la rue de la Fosse aux Chiens à Villers-Poterie est prévue pour juin 2022. Une double couche de tarmac sera posée, plutôt que la création des bordures qui étaient demandées par le pouvoir subsidiant.
- **Aménagement d'un cheminement sécurisé entre le Quartier Try d'Haies à Loverval et le Bultia** – fiche-projet 3.26 du PCDR : Le projet BHNS prévoit la réfection des trottoirs ainsi que la création de sites propres bus ouverts aux cyclistes. Une piste cyclable est prévue entre les ronds-points de Ma Campagne et du Bultia.

- **Construction de modules supplémentaires sur le site des Ateliers ruraux de Gougnes** – fiche-projet 3.55 du PCDR : La CLDR abandonne ce projet. Le projet du premier PCDR n'ayant pas encore été mis en œuvre, son extension future ne pourra donc pas être réalisée dans le cadre de la programmation 2017-2027.
- **Développement des trottoirs et pistes cyclable** – fiche-projet R.22 du PCDR : Un cadastre est en cours dans le cadre de la rédaction du Plan interCommunal de Mobilité (PiCM).

**Etat d'avancement 2021 des projets du PCDR 2017-2027 de Gerpines : 10 projets réalisés, 58 projets en cours, 34 projets en attente, 3 projets abandonnés et 2 nouvelles initiatives.**

### Rapport d'activités de la CLDR

- CLDR du 18 janvier 2021 en visioconférence : rapport annuel + présentation par Madame Lizin
- CLDR du 22 septembre 2021 : présentation et approbation de la fiche-projet actualisée de la Place Léon Gonthier + modification Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR
- CLDR du 4 octobre 2021 en visioconférence : bis pour atteindre le quorum
- CLDR du 10 novembre 2021 : Etat d'avancement des projets

### Programmation future des projets

*La CLDR est invitée à proposer les futures demandes de convention Développement Rural ; chaque année, elle peut confirmer son choix ou le modifier en fonction des opportunités.*

#### **Les discussions ont porté sur :**

- **Construction d'une Maison de l'entité à Gerpines et aménagement des abords** – fiche-projet 1.6 du PCDR : La CLDR retire ce projet de la programmation dans les 3 ans.
- **Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpines** – fiche-projet 2.1 du PCDR : Le Collège propose de localiser ce projet sur un terrain communal rue des Acec à Gerpines. Les scouts de Gerpines ne peuvent plus se réunir au Collège Saint-Augustin. La Commune a mis 2 locaux préfabriqués à leur disposition sur le site des Ateliers Bernard (4.000€ pour déplacer ceux de l'école de Lausprelle), mais cette solution n'est que temporaire car ce site va prochainement être assaini (voir état d'avancement du projet 3.53). Cela laisserait toujours la possibilité d'équiper 1 ou 2 parcelles pour l'installation de PME (voir projet R.18). Ce projet vise l'accueil de plusieurs associations, en particulier celle du cercle théâtral l'Equipe et des scouts de Gerpines. La création d'une infrastructure d'hébergement pour les mouvements de jeunesse est une demande sur l'entité et permettrait d'avoir des rentrées financières. La volonté est de créer une infrastructure sobre et polyvalente.
- **Création d'un réseau de sites naturels géré par les associations** – fiche-projet 2.9 du PCDR : La carrière Bruyr de Gougnes pourrait être en vente, celle-ci pourrait être acquise par la Commune ou par l'asbl Natagora. La Commune a déjà rencontré les propriétaires.
- **Aménagement d'un cheminement sécurisé entre Bertransart et Gerpines** – fiche-projet 3.24 du PCDR : La fiche prévoit de réfectionner le chemin agricole entre la rue Alfred Thiébaud et la rue de Tarcienne et de réaliser des aménagements rue de Tarcienne et rue de Bertransart. Ce chemin agricole est actuellement difficilement accessible en raison de son état de dégradation.  
**La CLDR demande d'étudier le tracé le plus approprié pour la mise en œuvre de ce projet**, certains remettant en cause le choix de cet itinéraire, qui aboutit en dehors du lotissement de Bertransart.

**La CLDR fixe comme suit ses priorités :**

- Procédure en cours - Phase 2 du projet Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpinnes (fiche-projet 3.6) ;
- Si opportunité d'acquisition - Création d'une Place centrale à Villers-Poterie (fiche-projet 2.4) à proximité de l'église ;
- Si opportunité de gestion – Création d'un réseau de sites naturels géré par les associations locales (fiche-projet 2.9) ;
- 2022 – Demande de co-financement DR pour l'octroi d'un budget participatif ;
- 2022 - Aménagement de la Place d'Acoz (fiche-projet 3.17) haute et basse ;
- 2022 – Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpinnes et aménagement des abords (fiche-projet 2.1) ;
- 2023 – poursuite du projet de Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet (fiche-projet 1.3) ;
- 2023 - Création d'ateliers ruraux à vocation commerciale Place de la Scierie à Gerpinnes (fiche-projet 2.11) ;
- 2023 - Création de logements tremplins Place de la Scierie à Gerpinnes (fiche-projet 1.2) ;
- 2023 - Phase 2 du projet Aménagement de liaisons piétonnes dans le haut du centre historique de Gerpinnes et mise en valeur du vieux cimetière (fiche-projet 1.1) ;
- 2023 – Aménagement d'un cheminement sécurisé entre Bertransart et Gerpinnes (fiche-projet 3.24) ;
- 2024 - Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpinnes (fiche-projet 2.6).

*Les membres choisissent de poursuivre la réunion au-delà des 2 heures convenues afin de pouvoir aborder les derniers points.*

### 3. Mise en place du budget participatif

---

La FRW introduit sa présentation par une vidéo qu'elle a réalisée pour présenter la nouvelle « subvention budget participatif » octroyée par le Développement rural. Depuis l'entrée en vigueur le 10 septembre 2021 de la nouvelle circulaire ministérielle, les Communes disposant d'un PCDR ont en effet la possibilité de solliciter, tous les 2 ans, 10.000€ maximum de subsides pour mettre en place un budget participatif.

La Commune est tenue de mettre en œuvre son budget participatif sous forme d'**appel à projet** et sur base de trois documents de référence à compléter : un règlement, un formulaire de candidature et une grille d'évaluation. *Exemplaires envoyés aux membres avec la convocation.*

La Commune de Gerpinnes a inscrit au budget 2022 la somme de 20.000 €. Si elle obtient les 10.000 € de subsides, le budget total sera alors de 30.000 €. L'Echevin en charge de ce dossier est Julien Herman. L'agent communal est Patricia Druszcz, cheffe de projet du Plan de Cohésion Sociale.

La FRW présente les principes, le mode de fonctionnement, le règlement et les variantes proposées.

#### **Avis de la CLDR sur les trois documents de référence :**

- Chaque association (asbl, coopérative, comité de quartier, groupement de 5 citoyens...) ne peut déposer qu'un seul projet,
- Chaque projet ne peut pas consommer plus de 50% du budget total alloué, soit 15.000 € maximum par projet,
- La CLDR souhaite que les citoyens soient mis en relation via la plateforme numérique pour les aider à constituer un groupe de 5,

- Le comité de sélection des projets est composé des membres de la CLDR (en plénière) mais aussi de membres de l'Administration communale (à désigner par la Commune),
- Les projets sont soumis au vote des citoyens et au vote du comité de sélection avec une pondération de 50%/50% pour veiller à ce que ceux-ci rencontrent l'intérêt général,
- Les entités juridiques reconnues (asbl, coopérative) qui le souhaitent, peuvent réaliser elle-même leur projet *et remettre alors toutes les pièces justificatives à la commune.*
- La CLDR souhaite qu'une aide soit apportée aux porteurs de projet afin d'aider les demandeurs à compléter leur formulaire de candidature (l'évaluation du budget en particulier). Cela implique donc une disponibilité de la part de l'Administration communale.

Une convention sera conclue entre la Commune et la Fondation Rurale de Wallonie pour la mise à disposition de la **plateforme numérique de participation citoyenne** <https://participation.frw.be>. La CLDR s'interroge sur son fonctionnement technique et sécuritaire.

Le comité de sélection sera donc composé des **membres de la CLDR**. Celle-ci se réunira en plénière, excepté les membres ayant introduit un dossier, qui ne pourront alors pas être membres du comité de sélection. Le comité examinera, sur base de la grille d'analyse, la recevabilité des différents dossiers de candidatures (1<sup>o</sup> réunion) qui seront alors soumis au vote. A l'issue de la procédure de vote, le comité de sélection dressera la liste définitive des projets sélectionnés (2<sup>o</sup> réunion).

**La CLDR sollicite une demande de subvention pour le budget participatif. Elle accepte de remplir son rôle de comité de sélection et rend un avis sur les trois documents de référence.**

Le Conseil communal, sera invité à approuver, le 24 février 2022, le principe de mener un projet de budget participatif, le calendrier et les 3 documents de référence. Il faudra alors attendre la notification d'octroi de la subvention de la Ministre du Développement rural (arrêté ministériel attendu dans les 2 mois après envoi du dossier par l'Administration communale).

## 4. Divers

**Animation sur la Place d'Acoz :** Celle-ci a dû être reportée, car le Collège souhaitait mettre en place le budget participatif en 2022. Monsieur Papart souhaite soumettre une proposition d'esquisse d'aménagement. La FRW l'invite à présenter celle-ci lors de la prochaine réunion visant à réunir les éléments permettant l'actualisation de la fiche-projet 3.17 du PCDR en vue de l'introduction d'une demande de convention Développement rural.

**Agent-relais communal PCDR :** Madame Ingrid BROUCKE est remplacée par Madame Delphine NEVEUX.

**Mise à l'honneur :** Loriane BINATO, membre de la CLDR, a animé un atelier acrylique en décembre 2021 dans le cadre de l'exposition des artistes de l'entité.

Monsieur BUSINE, Bourgmestre et Président de la CLDR, conclut la réunion.

**Céline LEMAIRE et Anne MAITRE,**  
Fondation Rurale de Wallonie